

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 245 Vœu relatif à l'accroissement de la production de logements sociaux en 2013.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'amendement déposé par M. Ian BROSSAT et le groupe communiste et les éluEs du parti de gauche ;

Considérant que M. le Président de la République et le gouvernement ont fixé pour les 5 prochaines années l'objectif de 150.000 nouveaux logements sociaux par an ;

Considérant que l'Etat a prévu d'augmenter les aides à la pierre pour l'année 2013 en portant l'enveloppe nationale à 500 millions d'euros ;

Considérant que le projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social actuellement en discussion au parlement augmente dans son article 10 le seuil minimal de logements sociaux à 25 % des résidences principales ;

Considérant que la Ville de Paris a comme objectif d'atteindre le seuil de 20 % de logements sociaux dès 2014, soit 6 années d'avance prévues sur l'objectif fixé par la loi ;

Considérant que malgré l'effort sans précédent mené par la municipalité depuis 2001 pour répondre à la demande de logements sociaux, 130.000 personnes sont toujours dans l'attente d'un logement social à Paris, notamment en raison de l'augmentation des loyers dans le parc privé ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- La municipalité poursuive et amplifie l'effort de production de logements sociaux en 2013 en le portant à plus de 6.000 logements sociaux ;
- La municipalité fasse un effort supplémentaire de 10 millions d'euros sur le compte foncier pour accroître le nombre d'acquisitions immobilières et foncières et permettre la production de logements sociaux supplémentaires les prochaines années.